

Contrat 2025-2026 – COLLECTIF PERCHERON

Crèmerie et autres produits

Entre le Collectif Percheron et l'Adhérent

Ce contrat est établi entre le Collectif Percheron des producteurs fermiers(GIE)

La cour croissant - 61340 Préaux du Perche

Le site <http://www.collectifpercheron.fr>

Et l'adhérent de l'AMAP d'Ermont :

M.

Adresse :

.....

Tél. : Mail. :

Termes du contrat :

Le contrat établi dans le cadre de la Charte des AMAP porte sur la livraison de **produits laitiers et autres**, provenant directement du Perche, du Pays d'Auge (Orne), du bocage normand et du Thymerais (Eure), aux portes de l'Ile-de-France.

Le Collectif rassemble de petits exploitants agricoles, en majorité jeunes, tous attachés à l'écologie et à l'agriculture paysanne et regroupés pour mutualiser leurs frais et proposer une large palette de produits, en circuit court.

Le Site est ouvert en principe toutes les trois semaines mais cela peut varier en fonction des vacances scolaires.

Il propose des produits laitiers, des pommes et des poires, et autres produits (épicerie : tisanes, jus de fruits, cidres, pâtes, safran, gelée de pommes, bières, etc.), directement sur le Site du Collectif Percheron. <https://www.collectifpercheron.fr/>

- Les différentes dates vous seront rappelées par le coordinateur de l'AMAP d'Ermont.

En commandant sur le site du Collectif Percheron, **l'Adhérent s'engage à régler sa commande de préférence en ligne.**

et à venir chercher ses produits le jour de la livraison Pavillon BeauLieu – 4 rue Daniel à Ermont (95)

Durée du contrat :

Ce contrat est élaboré jusqu'au 1^{er} juillet 2026. L'adhérent s'engage à prendre au minimum un des produits proposés, à une des dates proposées.

Date limite de commande : La date limite de commande sera indiquée dès l'ouverture de la commande et rappelée par le coordinateur de l'AMAP.

Règlement : le règlement se fera **de préférence en ligne**

Modalité de distribution des produits laitiers et autres :

Le contrat est établi ce jour pour des distributions à l'AMAP d'Ermont **le mercredi de 19h à 20h**, aux dates indiquées ci-dessous :

- Mercredi 17 septembre 2025
- Mercredi 8 octobre 2025
- Mercredi 19 novembre 2025
- Mercredi 17 décembre 2025
- Mercredi 07 janvier 2026
- Mercredi 28 janvier 2026
- Mercredi 18 février 2026
- Mercredi 25 mars 2026
- Mercredi 15 avril 2026
- Mercredi 20 mai 2026
- Mercredi 10 juin 2026
- Mercredi 1^{er} juillet 2026

Date et signature de l'adhérent

Signature du Collectif Percheron